ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 44672

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la situation des medecins nephrologues liberaux. Lors de son conseil d'administration du 10 septembre dernier, la Caisse nationale d'assurance maladie a fixe les honoraires des nephrologues liberaux a K 10 par acte, soit une baisse de 50 %. Selon les professionnels, l'application de cette mesure entrainerait la fermeture de nombreux cabinets prives, obligeant les patients a se diriger vers les hopitaux publics qui ne sont certainement pas prepares a accueillir ce transfert de patients dans le contexte actuel de rigueur budgetaire qui leur est impose. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre pour garantir la qualite des examens et des soins dans cette specialite.

Données clés

Auteur : M. Masse Marius
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44672
Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5742